

---

## Secrétaire général / Secrétaire générale

Plier tout Déplier tout

Le·la secrétaire général·e définit et met en œuvre la politique extérieure du lieu de diffusion - - communication, relations avec les publics, accueil, billetterie.

Sous la responsabilité du·de la directeur·trice ou du·de la directeur·trice adjoint·e, il·elle :

Conçoit et met en œuvre la politique de communication, manager le service communication.

Conçoit et met en œuvre la politique de relations avec les publics, manager le service des relations avec les publics.

Le cas échéant, conçoit et met en œuvre la politique de projets pédagogiques, de médiation et d'action culturelle, manager le service ou le·la chargé·e de médiation.

Conçoit et met en œuvre la politique d'accueil des publics, manage le service de l'accueil.

Conçoit et met en œuvre la politique de billetterie, éventuellement manage le service de billetterie.

Met en œuvre la communication interne et veille à la coordination entre les services qu'il·elle manage - communication, relations avec le public, accueil, billetterie - et avec les autres services du lieu de diffusion - production, technique.

---

### URL source:

<http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-administratifs/direction/secretaire-general-secretaire-generale>